

Euro: protection contre le faux monnayage

2007/0192A(CNS) - 16/12/2008 - Texte adopté du Parlement après reconsultation

Le Parlement européen a adopté par 518 voix pour, 9 voix contre et 32 abstentions, une résolution législative approuvant telle quelle, dans le cadre de la consultation répétée, le projet de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1338/2001 définissant des mesures nécessaires à la protection de l'euro contre le faux monnayage.

Le rapport de reconsultation avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Gérard **DEPREZ** (ALDE, BE), au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.